

Département de Maine et Loire

Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Lotissement de Villechien

Plan de Vente du lot n°3

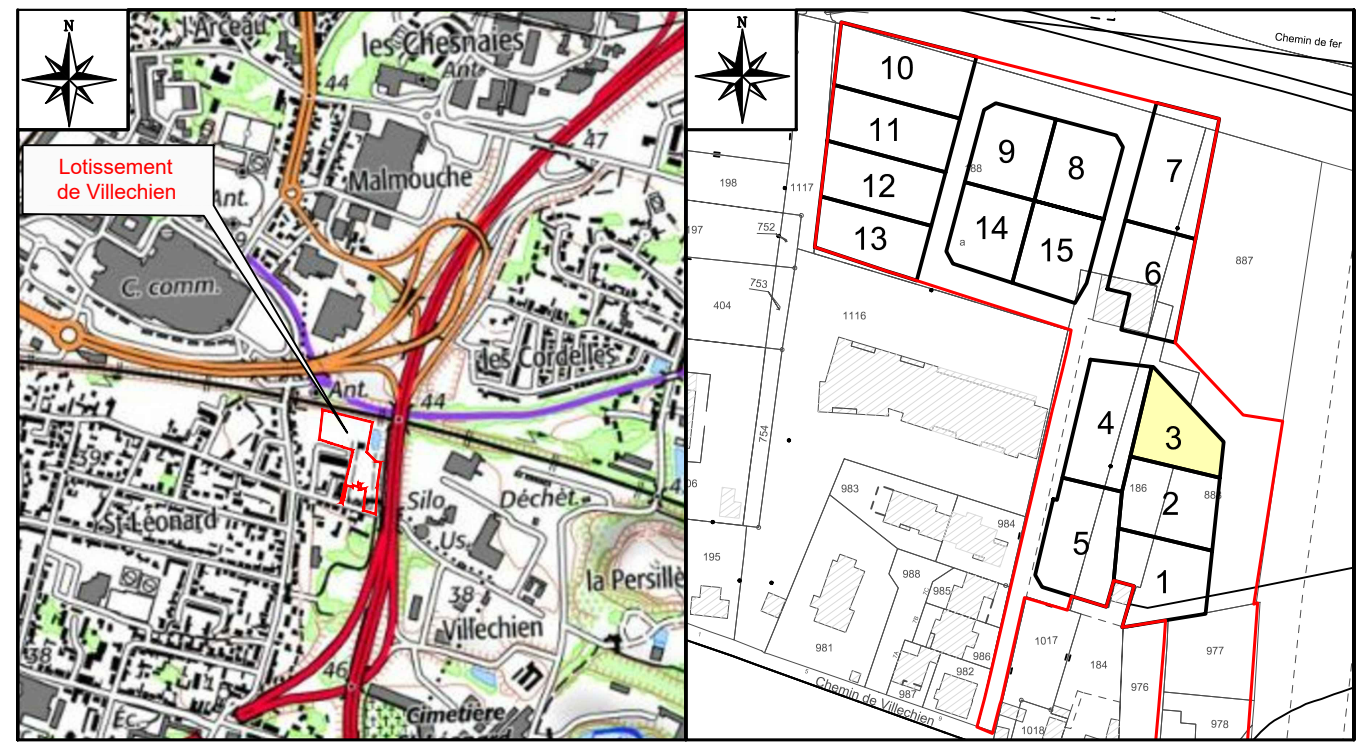
PROVISOIRE


Caractéristiques du lot

Lot n°3
Référence cadastrale : Section AN Numéro : 186p et 888p
Surface arpentée : 391 m²

Plan de situation

Plan d'ensemble



 Périmètre du lotissement

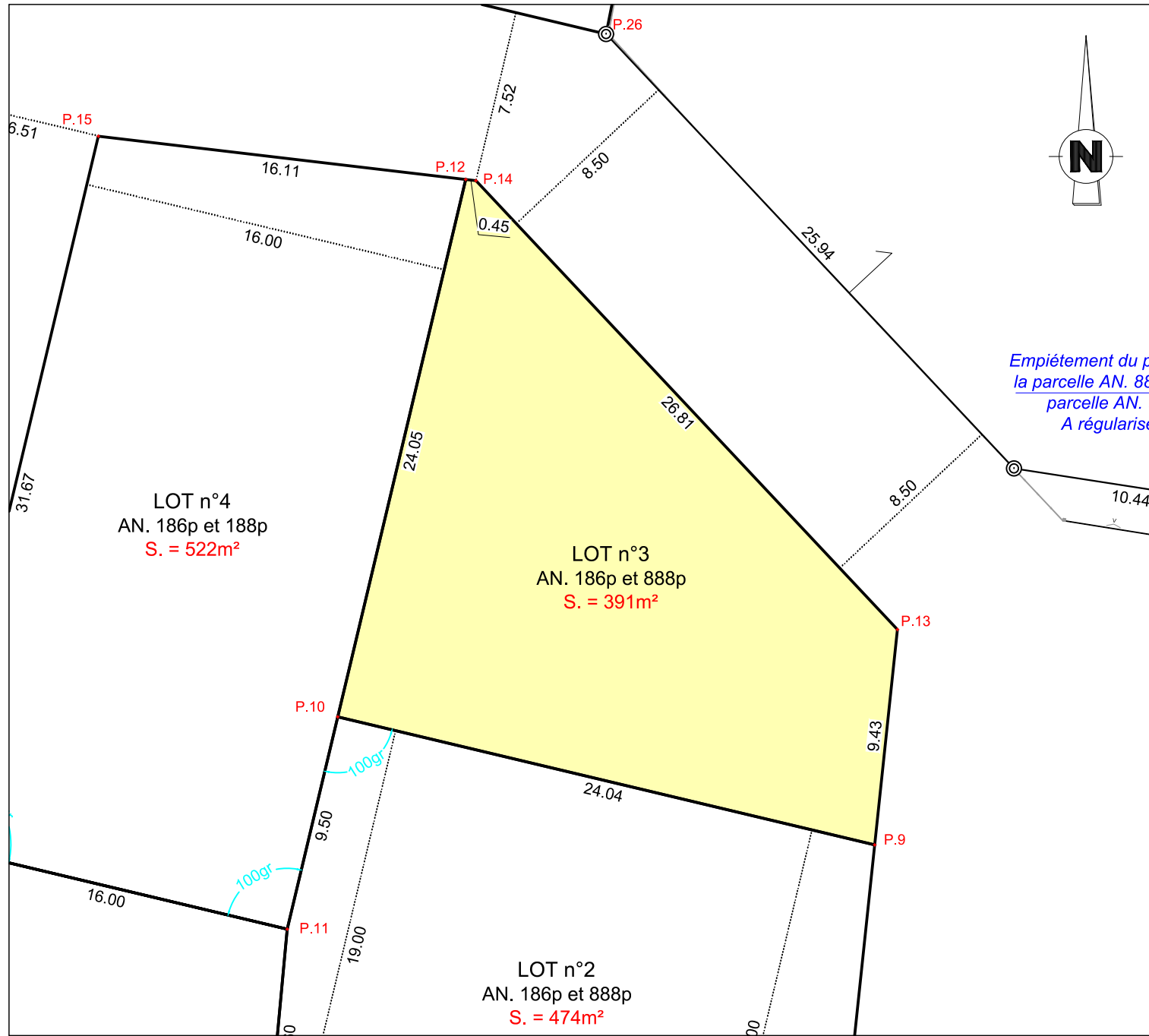
Sans Echelle

LIGÉIS
GÉOMÈTRE-EXPERT

ANGERS
4, Quai des Carmes – CS 62257
49022 Angers Cedex 02
02 41 720 720
geo.angers@ligeis.fr
www.ligeis.fr

Dossier A20390-02
Septembre 2024
1ère édition
Format d'édition : A3

Plan de division



Légendes

Echelle 1/250

Légende division

- 18.50 Cote périmétrique du lot
- Borne OGE
- xx.xx Cotation entre bornes
- Bornes OGE implantées parallèlement à 2.00 des limites qu'elles bordent
- Bornes OGE implantées à 2.00m en retrait sur la limite des lots
- Signe de mitoyenneté
- Signe de non mitoyenneté (privatif)
- Application du parcellaire cadastral

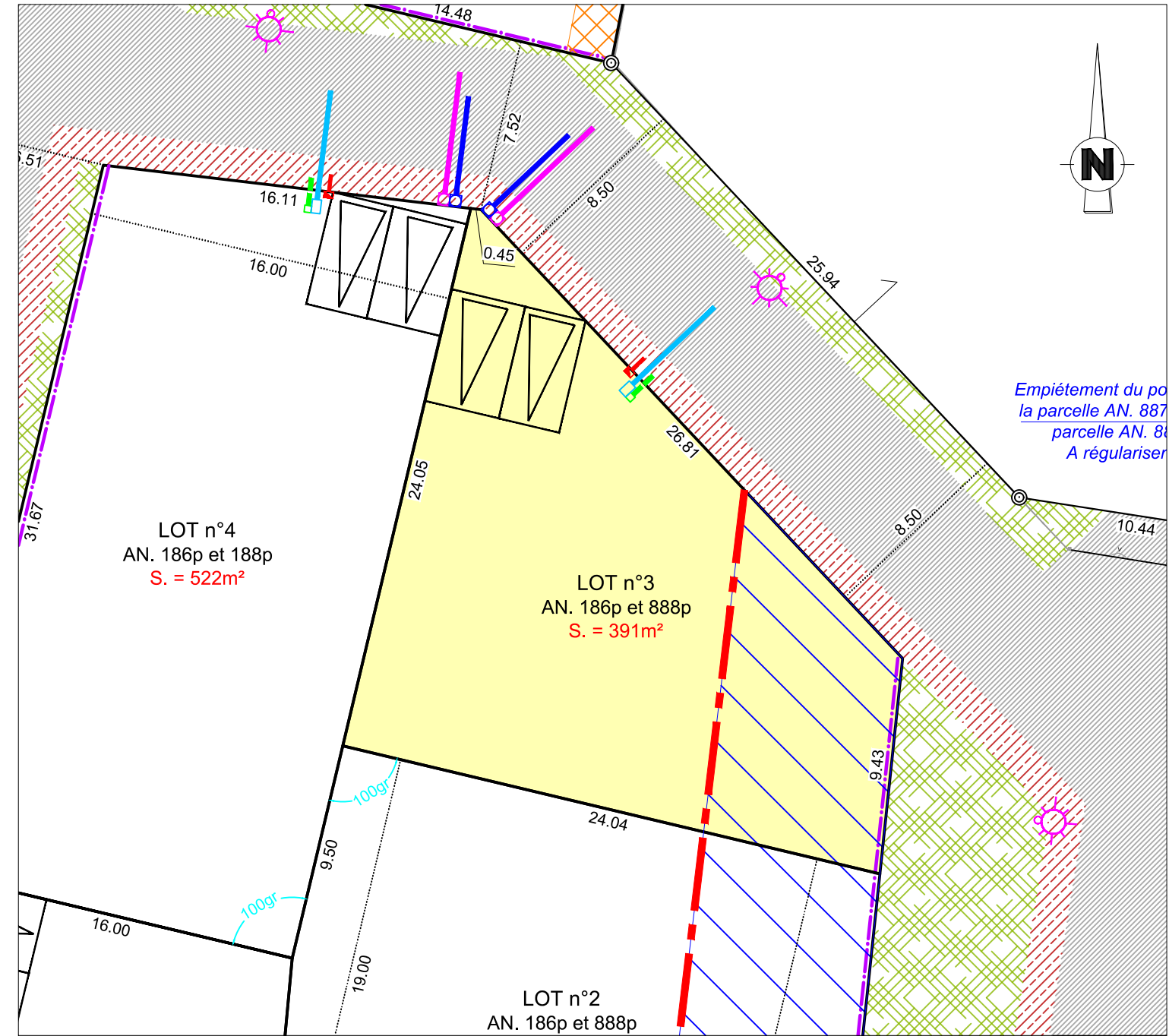
Coordonnées des Sommets

Sommet	X	Y	Distance
P.12	1434890.75	6257572.01	24.05
P.10	1434885.18	6257548.62	24.04
P.9	1434908.56	6257543.05	9.43
P.13	1434909.55	6257552.42	26.81
P.14	1434891.20	6257571.96	0.45

Superficie : 391 m²

Coordonnées du périmètre du lot
(système RGF 93 - CC47)
(Rattachement par système G.N.S.S.)

Plan de Voirie, des Réseaux et d'Urbanisme



Légendes

Echelle 1/250

Légende topographique

- CLOTURE
- MUR
- BATIMENT
- TALUS

Légende voirie et réseaux

Partie non réglementaire

La position des réseaux souples et des réseaux EU, EP et AEP, est issue du plan DCE "A20-390 DCE01 26-08-2024.dwg" réalisé par LIGÉIS VRD.

- Réseau EP
- Réseau EU
- Réseau AEP
- Réseau Elec
- Réseau Télécom
- Coffret Electrique
- Éclairage public
- Voie
- Stationnement
- Trottoirs
- Noues paysagères
- Espaces verts
- Espace de répurgation

Légende urbanisme

Partie réglementaire

- Emplacement des places de stationnement (Accès véhicule obligatoire)
- Zone inconstructible
- Zone de plantation interdite
- Accès piétons et véhicules interdit

NOTA : Les réseaux ne sont pas issus des plans de récolement mais des plans DCE, une différence peut exister sur le terrain. L'acquéreur devra vérifier sur le site les informations indiquées. La localisation des ouvrages sur le domaine public est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible de varier en fonction de la réalisation des travaux. La localisation des arbres projetés est donnée à titre indicatif. Il ne s'agit pas obligatoirement de leur emplacement définitif.